VILLE DE MÉTIS-SUR-MER PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 02 DÉCEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 2 décembre 2024 à compter de 19 h 30.

Présents sont les Conseillers Alexandre Tanguay, Carmen Migneault, Simon Brochu et Raynald Banville, formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier. Est aussi présente : Mme Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #24-12-259 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que l'assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #24-12-260 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation des procès-verbaux de :
 - 3.1 La séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024;
 - 3.2 La séance extraordinaire tenue le 12 novembre 2024.
- 4. Rapports mensuels des comités
 - 4.1 Arrondissement MacNider;
 - 4.2 Comité local de développement;
 - 4.3 Comité des Loisirs;
 - 4.4 Comité de la bibliothèque;
 - **4.5** Comité d'embellissement.
- 4.6 Comité du Phare;5. Trésorerie
 - 5.1 Comptes fournisseurs de novembre 2024;
- 6. Administration
 - 6.1 Modification d'une modalité du régime de retraite des employés;
 - **6.2** Demande au Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables (FIERH);
 - **6.3** Nommer les signataires pour l'entente de location avec Grand Métis;
 - **6.4** Recommandation d'installation d'un radar photo sur la route 132;
 - 6.5 Avis de motion Règlement 24-186 : emprunt pour la Place des Marronniers;
 - **6.6** Résolution entérinant et confirmant la réalisation des travaux pour le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
 - 6.7 Nommer les signataires de l'entente de fin d'emploi du directeur général;
 - 6.8 Rapport du maire
 - **6.9** Avis de motion Règlement 24-187 sur les Prévisions budgétaires et l'imposition des taxes foncières, de services et les tarifs pour l'année financière 2025
- 7. Travaux publics
 - **7.1** Offre de services de Tetra Tech Stratégie québécoise d'Économie d'Eau Potable (SQÉEP) 2023
- 8. Urbanisme
 - 8.1 Demande de permis en zone PIIA 502 chemin Leggatt
 - 8.2 Dérogation mineure 346 3e rang Est
- 9. Service incendie et sécurité civile
 - Rien de nouveau.
- 10. Loisirs et cultures
 - 10.1 Demande d'appui Album des finissants du Mistral
 - 10.2 Demande d'appui Gala de la persévérance scolaire
- 11. Périodes de questions (règl. 18-122 30 minutes max.)
- 12. Levée de la séance

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE :

3.1 La séance régulière tenue le 04 novembre 2024

RÉSOLUTION #24-12-261

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 04 NOVEMBRE 2024

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 4 novembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

3.2 La séance extraordinaire tenue le 12 novembre 2024

RÉSOLUTION #24-12-262

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 12 NOVEMBRE 2024

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le mardi 12 novembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'approuver le procèsverbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Rien de nouveau.

4.2 Comité de développement

Rien de nouveau.

4.3 Comité des Loisirs

Rien de nouveau.

4.4 Comité de la bibliothèque

Rien de nouveau.

4.5 Comité d'embellissement

Rien de nouveau.

4.6 Comité du Phare

Rien de nouveau.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs de novembre 2024

<u>RÉSOLUTION #24-12-263</u> <u>COMPTES FOURNISSEURS DE NOVEMBRE 2024</u>

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés pour novembre 2024 pour un montant de 31 425.86 \$, adopte la liste des comptes à payer de novembre 2024 pour un montant de 92 149.65 \$ et autorise la trésorière à faire le paiement de ces comptes. La trésorière certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Modification d'une modalité du régime de retraite des employés

<u>RÉSOLUTION #24-12-264</u> <u>MODIFICATION D'UNE MODALITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS</u>

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer a adhéré le 1^{er} janvier 2008 par la résolution numéro 07-11-171 au volet à cotisation déterminée du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ), lequel est soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ chapitre R-15.1);

ATTENDU QU' afin de mieux répondre aux besoins de ses employés, le Conseil souhaite modifier le taux de cotisation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité :

- D'établir comme suit les modalités du régime de retraite des employés de la Ville de Métissur-Mer, contracté auprès du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (Groupe : G006608), et ce, à compter du 5 janvier 2025 :

Les employés pourront cotiser à taux variables, entre 2% et 5%, et la Ville de Métis-sur-Mer cotisera à la même hauteur.

- De transmettre la présente résolution au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ), à Aon, Desjardins ainsi qu'à Retraite Québec.
- D'autoriser la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Métis-sur-Mer, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

6.2 Demande au Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables (FIERH);

RÉSOLUTION #24-12-265 DEMANDE AU PROGRAMME DE FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES EN EAU POUR LA RÉALISATION D'HABITATIONS ABORDABLES (FIERH)

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soumette une demande au Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables (FIERH).

Préalablement à cette résolution, la Ville a pris connaissance du cadre normatif du FIERH et a entrepris des démarches auprès du Ministère afin d'obtenir des informations sur le fonctionnement du Fonds.

La Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles et autorise la directrice générale, et en son absence, la directrice générale adjointe, à soumettre la demande de financement au nom de la municipalité.

Par cette résolution, la Ville de Métis-sur-Mer accorde également à Construction Métis (CMétis) le droit de préparer la demande pour le compte de la Ville. Ainsi, CMétis est autorisée à remplir le formulaire de demande et à préparer tous les documents justificatifs afin que la Ville puisse soumettre la demande directement au FIERH.

6.3 Nommer les signataires pour l'entente de location avec Grand-Métis

RÉSOLUTION #24-12-266 SIGNATAIRES POUR L'ENTENTE DE LOCATION DE LOCAUX À LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, ainsi que le maire ou en son absence, le maire suppléant, à signer l'entente de location (bail) de locaux à la municipalité de Grand-Métis.

6.4 Recommandation d'installation d'un radar photo sur la route 132

RÉSOLUTION #24-12-267

RECOMMANDATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR L'INSTALLATION D'UN RADAR PHOTO DANS LE SECTEUR DE LA ROUTE 132 À MÉTIS-SUR-MER

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer recommande au ministère des transports et de la mobilité durable de faire l'installation d'un radar photo dans le secteur de la route 132 à Métis-sur-Mer (plus précisément, entre le 309 et le 349 route 132). Ce secteur est reconnu comme étant très dangereux, et plusieurs accidents et sorties de route y ont été répertoriés.

6.5 Avis de motion - Règlement 24-186 : emprunt pour la Place des Marronniers

RÉSOLUTION #24-12-268

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 24-186 : EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA PLACE DES MARRONNIERS

AVIS DE MOTION donné par M. le Conseiller Simon Brochu qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 24-186 concernant le financement des travaux de voirie pour le développement résidentiel de la Place des Marronniers. Un projet de règlement sera déposé et adopté à une prochaine séance.

6.6 Résolution entérinant et confirmant la réalisation des travaux pour le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

RÉSOLUTION #24-12-269

CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer confirme que les travaux prévus dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) sont réalisés. Ces travaux touchaient le bureau municipal ainsi que la caserne incendie. La reddition de compte est préparée par la directrice générale par intérim, puis auditer par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

6.7 Nommer les signataires pour l'entente de fin d'emploi du directeur général

RÉSOLUTION #24-12-270

NOMMER LES SIGNATAIRES POUR L'ENTENTE DE FIN D'EMPLOI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a informé la Ville de sa volonté de relever de nouveaux défis :

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de s'assurer des modalités de départ selon les normes applicables, le cas échant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que :

- Le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Le maire, ou en son absence le maire-suppléant, soit et est, par la présente, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à la fin d'emploi du directeur général et greffier-trésorier;
- La directrice générale et greffière-trésorière par intérim soit autorisée à affecter et verser les montants requis, le cas échéant.

Cette entente a été préparée par Me Sarah-Ann Dubé du service en ressources humaines et relations de travail de la Fédération québécoise des Municipalités et est signée suite à un commun accord de toutes les parties.

6.8 Rapport du maire

RÉSOLUTION #24-12-271 RAPPORT DU MAIRE

Il est proposé par M. la Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du maire pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022. Les états financiers de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 sont en cours de préparation et seront publiés dès la réception de ceux-ci.

Ce document est disponible sur le site internet de la Ville sous la rubrique profil socioéconomique.

6.9 Avis de motion - Règlement 24-187 : Taxation 2025

RÉSOLUTION #24-12-272 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 24-187 : IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES, DES TAXES DE SERVICES ET LES TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

AVIS DE MOTION donné par M. la Conseiller Simon Brochu qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 24-187 concernant l'imposition des taxes foncières, des taxes de services et les tarifs pour l'année financière 2025. Un projet de règlement sera déposé et adopté à une prochaine séance.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Offre de services de Tetra Tech – Stratégie québécoise d'Économie d'Eau Potable (SQÉEP) 2023

RÉSOLUTION #24-12-273 OFFRE DE SERVICES DE TETRA TECH – STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Il est proposé par M. la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre de services de la firme Tetra Tech pour réaliser le bilan de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable. Le montant s'élève à 3 500 \$ plus les taxes applicables.

8. URBANISME

8.1 Demande de permis en zone PIIA - 502 chemin Leggatt

RÉSOLUTION #24-12-274 DEMANDE DE PERMIS EN ZONE PIIA – 502 CHEMIN LEGGATT

Demande de permis de construction pour le remplacement d'une fenêtre du bâtiment principal en zone PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la ou des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment, de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante.

CONSIDÉRANT QUE sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type, la position, la forme, la dimension, la symétrie, le rythme et le matériau des fenêtres sont d'apparence similaire à ceux des bâtiments-types des zones historiques;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. la Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer recommande d'accorder la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

8.2 Dérogation mineure - 346 3e rang Est

<u>RÉSOLUTION #24-12-275</u> DÉROGATION MINEURE – 346 3^E RANG EST

Nature et effet de la dérogation mineure demandée :

- Article 7.5 du Règlement de zonage

Autoriser une marge de recul avant de 6.93 mètres pour un garage privé isolé existant dans la zone 37 AGC contrairement à la règlementation qui prévoit une marge de recul avant de 7.5 mètres pour un garage privé isolé dans la zone 37 AGC.

Le tout tel qu'identifié sur le plan de l'arpenteur-géomètre Sylvain Vaillancourt, minute 1242.

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.4 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'une dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a démontré le préjudice sérieux que lui cause l'application du règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.4 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'une dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le comité est d'avis que la dérogation mineure, si elle était accordée ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.5 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que la résolution peut aussi avoir effet à l'égard de travaux en cours ou déjà exécutés, dans le cas où ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi.

CONSIDÉRANT QUE la construction du bâtiment a fait l'objet d'un permis de construction.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. la Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer recommande d'accorder la dérogation mineure demandée. Mme la Conseillère Carmen Migneault s'abstient du vote pour cette résolution.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien de nouveau.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Demande d'appui - Album des finissants

RÉSOLUTION #24-12-276 DEMANDE D'APPUI – ALBUM DES FINISSANTS 2024-2025

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne une commandite de 50 \$ pour la réalisation de l'album des finissants 2024-2024 du Mistral.

10.2 Demande d'appui - Gala de la persévérance scolaire

RÉSOLUTION #24-12-277 DEMANDE D'APPUI – GALA DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2025

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne une commandite de 50 \$ pour la réalisation de la 7e édition du gala de la persévérance scolaire 2025 présenté par COSMOSS.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 19 h 45 et se termine à 20 h 10.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #24-12-278 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 20 h 10.

En signant ce procès-verbal, je signe et scelle toutes les résolutions qu'il contient et je renonce à mon droit de véto.
Jean-Pierre Pelletier, maire
Isabelle Dion, Directrice générale et Greffière-trésorière par intérim